

Ecole Maternelle de Yenne

REGLEMENT INTERIEUR

ADMISSION ET INSCRIPTION

L'inscription des nouveaux élèves se fait à la mairie .Le directeur enregistre la première admission dans l'école sur présentation du certificat d'inscription délivré par le maire de la commune et des documents attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge. Les enfants ayant deux ans au jour de la rentrée pourront être admis dans la limite des places disponibles .

HORAIRES

l'école est ouverte à 8h20 et 13h20

-Début des cours : 8h30 ; 13h30

-Heures de sortie : 11h30 ; 16h30

Evitez les retards qui perturbent le déroulement de la classe .

- les entrées et sorties s'effectuent par le portail principal
• accompagner les enfants jusque dans leur classe .
- Les enfants , à la fin de chaque demi-journée seront remis aux parents ou à toute autre personne nommément désignée par eux par écrit et présentée à l'enseignant. A partir du moment où les enfants leur sont remis, ils sont considérés comme étant placés sous la responsabilité des parents .
- ne pas laisser les enfants jouer dans la cour avant l'heure d'entrée ou au moment des sorties : en cas d'accident ou de détérioration du matériel , les parents seront responsables .
- en cas de retard des parents pour les sorties du soir, les enseignants confieront l'enfant à la garderie et les parents devront régler la somme correspondante (toute heure commencée sera due .)

LA FREQUENTATION SCOLAIRE DOIT ETRE REGULIERE

L'inscription à l'école maternelle implique l'engagement, pour la famille d'une bonne fréquentation dès la rentrée scolaire et quel que soit l'âge de l'enfant . Elle est souhaitable pour le développement de la personnalité de l'enfant et la continuité du travail .En cas de fréquentation irrégulière, en accord avec l'équipe éducative et l'inspecteur de l'éducation nationale, le directeur peut radier l'enfant des listes de l'école .

- Les enfants malades ou fiévreux ne seront pas acceptés et aucun médicament ne sera donné à l'école .
- Prévenir l'enseignant en cas d'absence prolongée
- lorsqu'un enfant est provisoirement handicapé (plâtre, points de suture ...)un certificat médical autorisant l'enfant à fréquenter l'école sera demandé

LES RECREATIONS SONT OBLIGATOIRES

- un enfant qui ne pourrait pas aller dans la cour ne doit pas venir à l'école .Il faut prévoir des vêtements en conséquence , en particulier s'il pleut ou neige .

HYGIENE

- Surveiller régulièrement la chevelure des enfants et prévenir aussitôt l'enseignant en cas de lentes ou de poux .
- Couper régulièrement les ongles des enfants : il est impossible de prévenir des mouvements de colère qui se traduisent parfois par des griffures dans les classes de petits .
- Donner des mouchoirs à vos enfants .

ECHANGE OU PERTE DE VETEMENTS OU OBJETS

- Les enseignants ne sont pas responsables des pertes ou échanges de bijoux , jouets ou autres objets amenés en classe . **Eviter d'en donner aux enfants .**
- Rapporter à l'école les jeux ou éléments de jeux que les enfants auraient pu emporter. Certains jeux sont inutilisables s'il manque des éléments .
- Marquer le nom des enfants sur les vêtements et chaussures : chaque année, des échanges ont lieu et il n'est pas toujours possible de retrouver les vêtements échangés.

SIESTE

La sieste est obligatoire en section de Petits et Tout-Petits . Tous les objets familiers sont acceptés (doudou , ours) Chaque enfant a son couchage et les draps sont lavés toutes les semaines . Les parents sont invités à accompagner leur enfant jusqu'à la porte de la salle de repos après un passage aux toilettes .

INFORMATION ET COMMUNICATION

- Une réunion d'information et de présentation du fonctionnement de l'école est organisée fin juin pour les familles des nouveaux élèves .
- Les affiches **sur le panneau dans la cour**, ou à la porte de chaque classe doivent **être lues** : elles concernent toutes les familles .
- Un cahier de liaison vous permettra de prendre connaissance des informations nécessaires à la vie de la classe. **Après l'avoir lu**, il vous sera demandé de **signer** le cahier et de le **renvoyer aussitôt** .
- Si de l'argent devait circuler par l'intermédiaire de votre enfant merci de le placer dans une enveloppe portant son nom et sa classe .
- Une réunion d'information sur la vie de la classe a lieu en début d'année scolaire .**Il est important que les parents y assistent** .
- Demander à rencontrer l'enseignant de votre enfant chaque fois qu'un problème paraît se poser . **Communiquer apporte toujours une solution , le doute n'en apporte pas** .

Pour la bonne marche de l'établissement , pour le bien-être de tous , il serait bon que ces consignes soient respectées toute l'année .